



BULLETIN DU

Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier
des Planteurs de Tabac de Loire-Inférieure, de la Société Mutuelle Agricole
des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
Organe du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central,
235.10 pour la Coopérative,
235.34 pour la Société Mutuelle,
147.18 pour la Confédération des Vignerons,
270.81 pour le Syndicat de Défense contre les
Ennemis des Cultures.

Un Brin de Causette...



Une nouvelle trouvaille du Ministe du Travail, pour diminuer le chômage et porter remède à la crise agricole, c'est de rapatrier les chômeurs, anciens cultivateurs, pour les rendre à la terre. — Allez, oust ! mes bons amis, voici la clef des champs : débarrassez nos chantiers, nos ateliers et nos administrations, pisque vous êtes en surnombre et que vous pouvez pas gagner vot' pain. L'Agriculture manque de bras, elle sera ben heureuse de vous accueillir, comme des brebis égarées.

En somme, ren de pus simple, le tout c'étan d'y penser — et la crise sera résolue ! Le malheur, c'est qui fallan point toujours prendre ses desirs pour des réalités. Les choses qui paraissent les pus simples sont souvent les pus compliquées et manière du « retour à la Terre » c'est comme les retours de manivelles, fallan s'en méfier. Si que le métier de paysan était tout rose et tout bon, si qui l'enrichissait son bonhomme, comme dans d'autres métiers, y aurait quasiment point besoin de faire de la régleme, y aurait des candidats pus qui l'en faudrait. Le problème est dan là et point ailleurs.

Ceusses qui sont partis et qu'on déserté leurs villages, ont eu tout sortes de raisons, des bonnes ou des mauvaises, qu'on est point à même de discuter. Chacun, comme on dit, connaît mieu sa porté et y fallan point toujours leur jeter la pierre avant d'être sûrs qui soient coupables.

Après la guerre, y en a qu'ont quitté la campagne, rapport aux gros salaires qu'on gagnait dans les villes. Et pis le genre de travail était point moins pénible, pus agréable, avec la journée de huit heures, les semaines anglaises ou américaines, ter-tous les distractions pour la jeunesse, à commencer par les cinémas et les théâtres ? La période de grosse activité industrielle a t'elle point finit par faire le coup de pompe et aspirer tout not' main d'œuvre ? — Ouais, mais c'te période de prospérité a point duré aussi longtemps que les impositions ; la crise est venue, des usines ont fermé leurs portes, d'autres ont marché au ralenti, avec un personnel réduit. Les villes ont été encombrées de chômeurs, de gars sans travail et y a fallu leur donner des secours pour leur permettre de vivre en attendant... la Saint-Glinglin.

Reste à savoir si que ces « déracinés » de la terre voudront y retourner ? C'est que l'ouvrage en campagne est autrement pus rude et y en a qui préfèrent tirer le diable par la queue dans la ville avec une mince allocation, plutôt que de reprendre le collier, c'tui là des champs. Mais le Ministe du Travail, en bon sergent de ville, est là qui veille. Pus de fainéants ! Tout l'monde à l'ouvrage ! Pour faciliter le retour aux champs, des chômeurs venant des campagnes, y avant qu'a leur donner des ressources et les installer en pères-peinards, là ouste que la terre est point trop dure à cultiver. Pour sûr, c'est de la belle philantropie ; mais on aimerait ben savoir combien que ça allant coûter aux contribuables et pis si que ces anciens « déracinés » voudront ben reprendre racine pour de bon, si qui leur reprendra point, un jour ou l'autre, le mal de la ville, et qui retourneront à leurs anciens amours ?

Avant de ramener ceusses qui sont partis, faudrait ben mieux point décourager ceusses qui y sont encore et qui demandant qu'a vivre de leur travail sur leur terre, comme disait si ben Dorgères, samedi dernier à Châteaubriant.

Pour le Blé de 1935

MARCHÉ DE NANTES

Les cours se maintiennent autour de 78 francs, malgré la réouverture du marché à termes. Quand tout est payé, taxe, courtage et port, cela ne fait que 72 à 73 francs pour le pauvre cultivateur.

C'est notoirement insuffisant. Nous ne pouvons pas accepter ces prix de misère.

Le froment de France coûte 90 à 100 francs à celui qui sue et peine pour le produire.

Les opérations pourtant favorables de déchéance et de vente par échelon, prévues par le Ministre, vont-elles donc être incapables à elles seules de provoquer la revalorisation indispensable ?

Alors il faut tout de suite faire autre chose. Exécuter le programme constructif proposé par l'Association générale, moi j'ajoute : exporter avec prime cinq millions de quintaux par tous les moyens ! Je dis exportation car l'effet serait immédiat et c'est du rapide qu'il nous faut.

Nous le réclamerons de toutes nos forces aux Pouvoirs publics. Avant tout, revalorisation des produits de la terre qui se meurt.

DE CAMIRAN.

Commission interministérielle de la Viticulture

L'exagération des droits acquittés par le vin à la Régie saute aux yeux de tous. Ce qui était supportable il y a quatre ou cinq ans, avant la baisse des cours, ne l'est plus. Est-il admissible pour les vins familiaux payés au cellier 50 francs l'hectolitre, d'avoir à acquitter des droits de Régie s'élevant à 20 francs. C'est 40 % de ce qu'ils valent. Si on veut que le consommateur boive copieusement, il faut faire baisser les prix au détail.

Réunie le 12 septembre dernier, la Commission Interministérielle de la Viticulture a émis le vœu suivant :

« La Commission Interministérielle de la Viticulture :

» Considérant que la majoration des droits de circulation instituée par le décret du 30 juillet 1935, aggrave encore les charges qui interviennent entre le prix à la production et le prix de vente à la consommation,

» Considérant que la part purement fiscale du droit de circulation — 20 francs par hecto — est hors de proportion avec la valeur du produit taxé,

» Considérant que la fiscalité qui pèse sur le vin et sur l'alcool est en contradiction avec la politique de déflation qu'entend suivre le Gouvernement,

» Considérant enfin que les droits excessifs constituent un véritable encouragement à la fraude,

» Réclame une diminution importante des droits fiscaux de circulation qui pèsent sur le vin et des charges fiscales sur l'alcool. »

Depuis l'avènement du ministère Laval et l'accession de M. Cathala à l'Agriculture, les propositions faites par la Fédération de la Viticulture, reprises par la Commission interministérielle ont été souvent écoutées.

Le Ministère des Finances (on sait la gêne effroyable de l'Etat) ne s'opposera-t-il pas à une réforme se traduisant pour l'immédiat par une diminution de recettes. Cela est à craindre. Pourtant il ne faudrait pas laisser crever la poule aux œufs d'or, et ne pas sauver la Viticulture par tous les moyens c'est précisément courir à sa perte.

DE CAMIRAN,
Président de la C. G. V. C. O.

A Châteaubriant, plus de 15.000 Agriculteurs assistent au Meeting de Défense Agricole

Le grand meeting agricole de Châteaubriant a été fort bien réussi. Plus de 15.000 agriculteurs y étaient accourus. Il avait été organisé par des notabilités agricoles de Châteaubriant, et elles en avaient confié la présidence au Comité d'entente et de défense paysanne de la Loire-Inférieure.



M. Raymond Lefeuve prononçant son allocation du haut de la tribune.

Inférieure. Nous avons, ici même, parlé de la fondation de ce Comité, créé sur l'initiative des Grandes Associations Nationales et qui groupe la très grosse majorité des Syndicats et Coopératives agricoles du département.

Sur l'estrade on remarquait :

précédents ? Non, toute la terre gémissante, gens réclamant qu'enfin on les écoute, clamaient par leur présence qu'ils ne peuvent plus attendre, que l'on fasse droit à leurs légitimes revendications, la revalorisation de leurs produits.

Le premier, M. Raymond Lefeuve prend la parole. Avec beaucoup d'éloquence il fait l'exposé du malaise paysan qui atteint la Loire-Inférieure comme les autres régions d'une crise mortelle. Elevant le ton, il parle de l'incurie par laquelle nous y avons été amené, en particulier la non-protection de la cellule sociale naturelle, la famille. Il est vivement applaudi.

Après M. Lefeuve, M. Goussault remplaçant M. Pointier, le distingué président de l'Association générale des producteurs de blé, s'avance au microphone. Il étale la misère des producteurs de céréales qui sont toutes interdépendantes les unes des autres. L'agriculture est vouée à la mort si nos dirigeants persistent dans leurs méthodes. Nous ne sommes ni des agitateurs, ni des révolutionnaires, nous voulons que le gouvernement comprenne l'importance du mouvement que nous poursuivons.

Les paroles de M. Goussault, dites avec simplicité et conviction, furent vivement applaudies.

M. Leroy-Ladurie, un des leaders du front paysan, lui succède, et avec feu il appuie les déclara-

Il faut réaliser l'union dans les Associations, afin de lutter contre la déflation et pour la revalorisation de nos produits.

Le discours de M. Dorgères fut longuement applaudi comme il convenait.

La séance étant terminée, le président fit voter à mains levées



M. Henri Dorgères, debout devant le micro, haranguant l'immense foule.

un ordre du jour réclamant la revalorisation des produits de la terre, une politique économique basée sur l'organisation de la profession, la souveraineté de la famille et du métier. En voici le texte intégral :

« 15.000 agriculteurs réunis le



Un aspect de la vaste prairie où se pressèrent plus de 15.000 cultivateurs du pied de la tribune.

M. de la Provoté, président du Comité de Châteaubriant, dont c'était le jour du concours ; M. Raymond Lefeuve, président du Comité d'entente et de la Chambre d'Agriculture ; M. Le Gouvenec, président des Syndicats de la Terre Nantaise ; M. Faivre, directeur technique du Syndicat Central ; M. Horace Savelli, secrétaire général du Comité ; M. Bertrand, du Syndicat viticole de La Haie-Fouassière ; de la Bretonnière, des Syndicats laitiers ; M. Gautier fils, secrétaire du Comité de Châteaubriant, et les orateurs.

Dans la prairie de Béré, 15.000 agriculteurs ! Toutes les catégories des pauvres gens angoissés par le malaise économique sans précédent qui les frappe ! Propriétaires, exploitants, fermiers, métayers, ouvriers et artisans agricoles, confondus dans le même malheureux sort, étaient là unis.

Qui a voulu parler de meeting révolutionnaire — dans les jours

14 septembre à Châteaubriant, sous le patronage du Comité d'entente et de défense paysanne de la Loire-Inférieure et sous la présidence de M. Raymond Lefeuve, président de ce Comité,

Après avoir entendu MM. Goussault, Le Roy-Ladurie et Dorgères, s'élève à nouveau contre la politique de déflation qui tend au nivellement impossible des prix français et des prix mondiaux.

Réclamant avec insistance, comme le demande depuis plus de deux ans toute l'agriculture française, la revalorisation des prix à la production.

Se déclarent partisans de la protection du travail national sous toutes ses formes, aussi bien ouvrier qu'industriel, commercial ou paysan.

Constatant l'impuissance du parlementarisme pour la solution des problèmes d'ordre professionnel, réclament la réforme de

Coopérative du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure

2, Rue Scribe - NANTES

L'Assemblée Générale de la Coopérative, dans sa séance du 5 Septembre 1935, a fixé l'intérêt des parts à 5 francs pour 100 francs.

Cet intérêt sera payé, sur les sommes effectivement versées, à tous les porteurs de part, sur la présentation des reçus que nous leur avons délivrés lors de leur versement du premier cinquième.

Ils voudront bien se présenter à notre Caisse, 2, rue Scribe, à Nantes, à partir du 1^{er} Octobre.

Adaptation du régime douanier aux conditions économiques

Un décret du 8 août 1935 a institué un Comité permanent chargé de saisir le gouvernement de toutes propositions de nature à favoriser l'activité commerciale par une adaptation du régime douanier aux conditions économiques. Ce Comité permanent est composé comme suit :

M. Charles Rist, sous-gouverneur honoraire de la Banque de France, professeur à la Faculté de droit de Paris, président du Comité.

M. Duchemin, président de la Confédération générale de la production française ou son représentant agréé par le Ministre du Commerce.

M. Jules Gautier, président de section honoraire au Conseil d'Etat, président de la Confédération nationale des Associations agricoles, ou son représentant agréé par le Ministère du Commerce et de l'Industrie.

M. Briat, secrétaire général de la Chambre consultative des Sociétés coopératives de production ou son représentant agréé par le Ministre du Commerce.

Ce Comité rend ses avis à la majorité des membres présents. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Pour être valables, les avis du Comité doivent être rendus par au moins trois des membres.

M. Parodi, auditeur au Conseil d'Etat, secrétaire général du Conseil national économique, est nommé secrétaire général du Comité.

Le président, les membres du Comité et les rapporteurs pourront se faire communiquer tous renseignements et documents utiles par les administrations intéressées, les groupements professionnels et les syndicats de producteurs et de consommation, et effectuer toutes enquêtes nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

L'Etat, avec pour base la famille et le métier ;

Partisans de l'organisation professionnelle de l'économie nationale, s'engagent à militer en faveur de cette organisation.

Déjà par la mauvaise foi des gouvernements qui ont successivement promis leur appui à l'Agriculture sans jamais l'accorder autrement qu'en paroles, s'engageant au nom de 40.000 agriculteurs de la Loire-Inférieure groupés dans le Comité d'entente et de défense paysanne, à suivre avec discipline les directives qui seront données par les grandes Associations professionnelles réunies avec les groupements de Défense paysanne.

Constatant l'impuissance du parlementarisme pour la solution des problèmes d'ordre professionnel, réclament la réforme de



REVALORISATION DU BOIS : Il vient d'être créé au Ministère de l'Agriculture, une Commission de revalorisation du bois, chargée de donner son avis sur la répartition du produit de la taxe supplémentaire de 2 % due par les adjudicataires de coupes de bois dans les forêts soumises au régime forestier.

UN CINQUANTAIRE : En juillet dernier, l'Institut Pasteur de Paris a célébré, dans une cérémonie très simple, le cinquantième de la première vaccination antibrucelle. Depuis cinquante ans, plus de 50.000 personnes atteintes de la rage ont été traitées par les laboratoires de Paris.

LES AMIS DU VIN : Une association de « Journalistes gastronomes amis du Vin » vient de se créer à Paris, avec siège social 34, rue de Lille. Elle a pour but de favoriser la propagande en faveur du vin et de la cuisine française. Le président en est M. Raymond Brunet.

ACCIDENTS ELECTRIQUES : Un décret du 4 août 1935 a été publié pour assurer la protection des travailleurs utilisés dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques. Ce décret remplace le décret du 1^{er} octobre 1923 sur le même objet.

VINS ALGÉRIENS : Un décret du 16 août 1935 a maintenu provisoirement en vigueur les dispositions des décrets du 1^{er} décembre 1934 ayant fixé, pour les vins produits dans les départements d'Oran, d'Algérie et de Constantine, les chiffres du degré alcoolique au-dessous desquels ces vins sont considérés comme impropres à la consommation.

PRODUCTION DE LA BIÈRE : D'après les statistiques de la maison Barth, de Nuremberg, la production de la bière, en 1934, s'est élevée à plus de 158 millions de barils américains, contre 145 en 1933. Dans vingt-six pays, la consommation de la bière a augmenté, alors que dans douze autres elle a eu tendance à diminuer.

LIÈGES D'ALGERIE : Les exportations de lièges d'Algérie se sont élevées à 349.000 quintaux en 1934, dont 182.700 pour la France. La valeur de ces exportations atteint 33 millions de francs. En 1930, l'Algérie exportait 347.000 quintaux, soit à peu près le même tonnage, mais qui valaient 60 millions de francs.

Pour éloigner les Charençons

Du Paysan Français : Voici un procédé employé avec succès pour combattre les charençons.

Il suffit de mélanger un litre d'extraire de javel et un litre de crésyl. Puis, de pulvériser ce mélange sur toutes les parois et planchers du grenier destiné à recevoir le blé. L'opération doit être faite deux fois environ quinze jours avant l'entrée du blé dans le local. Les charençons dédaignent alors ce blé, qui ne prend aucune mauvaise odeur.

Un autre procédé préconisé et employé par M. Corbière, l'éminent éleveur de Nonant-le-Pin, membre du Conseil Supérieur de l'Elevage, de l'Agriculture et des Haras, est aussi simple qu'efficace.

Il consiste à placer le long des murs du local où est emmagasiné le blé, des bandes de papier de 10 à 15 centimètres de large recouvertes de glu (mélange d'huile de ricin et de poix). De place en place, il est ménagé un petit espace entre les bandes de papier. Les charençons ont l'habitude de grimper le long des murs, et, lorsqu'ils sont arrivés à une certaine hauteur, ils se laissent tomber. Les murs étant entourés de bandes de papier englué, c'est sur elles que retombent les charençons qui sont détruits.

Achetez vos Machines Agricoles au Syndicat

VOUS VOUS ASSUREZ
LES MEILLEURS PRIX
LES MEILLEURES MARQUES

Vous soutenez aussi l'organisation syndicale qui sauvegarde vos intérêts !

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 16 Septembre 1935

ANIMAUX	Amorce	Vente	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	2.980	2.875	5 40	5 10	4 10	6 30	3 55	2 80	2 05	3 78
Vaches.....	1.917	1.820	5 70	4 70	3 70	6 80	3 42	2 58	1 85	4 35
Taureaux.....	400	390	4 70	4 40	4 00	5 30	2 82	2 42	2 00	3 22
Veaux.....	1.896	1.785	8 10	6 70	5 80	9 00	4 85	3 80	3 20	5 40
Moutons.....	13.304	13.100	14 50	10 30	8 30	15 50	7 25	4 85	3 65	7 75
Porcs.....	1.715	1.701	6 14	5 86	4 28	6 72	4 30	4 10	3 00	4 70

Du Jeudi 19 Septembre 1935

ANIMAUX	Amorce	Vente	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	1.481	1.375	5 80	5 00	4 00	6 70	3 48	2 75	2 00	3 85
Vaches.....	988	880	5 60	4 60	3 60	6 70	3 35	2 53	1 80	4 22
Taureaux.....	205	195	4 60	4 30	3 90	5 10	2 75	2 35	1 95	3 15
Veaux.....	1.545	1.460	8 10	6 70	5 80	9 00	4 85	3 80	3 20	5 40
Moutons.....	6.133	6.000	14 30	10 10	8 20	15 30	7 15	4 75	3 60	7 65
Porcs.....	1.380	1.380	6 28	6 00	4 42	6 86	4 40	4 20	3 10	4 80

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 5.297. — Maine-et-Loire, 135; Sarthe, 448; Mayenne, 300; Loire-Inférieure, 130; Indre-et-Loire, 35; Deux-Sèvres, 100; Vienne, 35; Vendée, 130. VEAUX : 1.898. — Maine-et-Loire, 60; Sarthe, 380; Mayenne, 20; Loire-Inférieure, 10; Indre-et-Loire, 70; Deux-Sèvres, 13. MOUTONS : 13.304. — Maine-et-Loire, 285; Sarthe, 280; Mayenne, 510; Loire-Inférieure, 95; Vienne, 200; Afrique, 2.770. PORCS : 1.715. — Maine-et-Loire, 270; Sarthe, 140; Loire-Inférieure, 140; Indre-et-Loire, 40; Vendée, 40.

Les accords sur la Sarre ne sont renouvelés que pour le beurre

On se souvient que, à la suite du plébiscite de la Sarre, nous avions, par un accord spécial, une partie de nos exportations de produits laitiers, de viandes et de graisses vers cette destination.

Un premier accord nous avait permis pour quatre mois (mars à juin) d'y expédier 5.300 quintaux de viande de bœuf, 5.000 de viande de porc et 12.000 de saindoux.

A la fin de juin, pour diverses raisons (hostilité d'industriels français, insuffisance des importations de produits laitiers allemands pour permettre le paiement régulier de nos expéditions agricoles, l'accord ne fut renouvelé qu'avec beaucoup de peine et pour une durée de deux mois seulement; le lait, le beurre et le saindoux purent continuer à passer dans les mêmes proportions qu'auparavant, mais pour les viandes, on devait attendre la remise en équilibre du clearing spécial à ces accords, qui ne s'est pas produite.

Dans le courant d'août, l'hostilité de plus en plus marquée des milieux industriels, empêcha l'ouverture de négociations pour le renouvellement des accords.

Grâce aux pressantes démarches des groupements agricoles français, un timide résultat put être obtenu dans les tout derniers jours du mois; l'accord fut renouvelé pour le beurre seulement et pour la durée du mois de septembre.

C'est un coup très dur pour toute la région lorraine et, par contre-coup, pour tout l'élevage français.

En ce qui concerne plus particulièrement la viande, le débouché ne fonctionnait plus depuis la fin de juin; pour les saindoux, il a permis pendant six mois de dégager de façon très efficace le marché français du gras. Cette fermeture brusque est très préjudiciable à la tenue des cours de cet article qui influe grandement sur la tenue du marché du porc.

Il n'est pas inutile de souligner à ce sujet que, pour les sept premiers mois de 1935, nous avons exporté 22.644 quintaux de saindoux contre 823 quintaux seulement dans les sept mois de 1934; quant à nos importations pour ce produit, elles sont tombées à un chiffre très faible (545 quintaux pour les sept mois).

Seaux à traire

Modèle évasé, qualité XX	
Taille 26, prix.....	7 25
— 28, —.....	8 75
— 30, —.....	9 50

En XXX franc de majoration pour chaque taille. Prix nets pour nos adhérents. Marchandise à prendre à nos bureaux, 2, rue Scribe, à Nantes. Livraison franco par commande de six seaux minimum.

INSTITUT DENTAIRE NATIONAL

23, Place de la Bourse (angle Rue de la Fosse) — NANTES

Qu'apprécient les gens de la campagne?

De tout temps, les gens de la campagne ont péniblement gagné l'argent à la sueur de leur front.

Par contre, lorsqu'ils veulent obtenir les choses indispensables, ils sont obligés de décaisser beaucoup d'argent.

Mieux que tous autres, dans ces conditions, ils apprécient les prix que l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL met volontairement à leur portée parce qu'ils les comparent avec ceux qu'ils payaient précédemment.

Nous rappelons que ces tarifs officiellement pratiqués sont les suivants :

Extraction, la première dent.....	8 fr.
— les autres.....	4 fr.
Plombages.....	12 fr.
Dentier, la dent.....	16 fr. 65

Exemple :

Dentier 10 dents, 2 crochets.....	203 fr. 15
Dentier complet, haut et bas.....	499 fr. 50

Les Assurés sociaux sont remboursés 80 % de ces tarifs.

Tous les soins et travaux présentent les garanties de l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL.

La Vie Syndicale

L'Assemblée générale de l'Union Vinicole de Vallet se tiendra le 22 septembre

L'Union Vinicole du canton de Vallet tiendra son assemblée générale le dimanche 22 septembre, à 10 h. 30, à la salle du Rouaud, à Vallet. Les viticulteurs du canton sont instamment invités à venir nombreux entendre la conférence intéressante de M. de Camiran, président du Groupe départemental de la Confédération des Vignerons du Centre et de l'Ouest.

Il sera donné des instructions pour l'établissement des déclarations de récolte suivant le nouveau régime demandé par la Régie; des imprimés seront gratuitement distribués aux viticulteurs pour leur résumer leurs nouvelles obligations.

Caisse Chirurgicale Mutuelle Familiale

La Mutuelle Chirurgicale (C.C.M.F.) vient d'être approuvée par arrêté ministériel en date du 5 août dernier.

En conséquence, les adhésions peuvent être adressées dès maintenant au siège social, 10, rue de Bel-Air, où tous renseignements complémentaires seront volontiers fournis (Téléphone 120.71 et 158.00).

Nous ne saurions trop engager les uns et les autres à adhérer sans tarder à cette Mutuelle qui s'adresse à tous, sans distinction de condition sociale, et dont les principaux avantages sont, résumés brièvement :

Le libre choix absolu du chirurgien et de la clinique;

La gratuité des frais d'opération et de séjour en clinique.

Et ce, dans toute l'étendue du département de la Loire-Inférieure.

C'est pourquoi cette réalisation est tout à fait distincte et indépendante du projet de création d'une Clinique Chirurgicale à Nantes.

SEMENCES

Ferme d'Avrillé

La Ferme expérimentale d'Avrillé et le Centre d'expérimentation des Céréales d'Angers, dirigés par M. La Vallée, ingénieur agronome, disposent pour semences :

1^{re} BLES DE SELECTION GENEALOGIQUE, pureté 990 % : Bon Fernier et Vilmorin 23, à 165 francs les 100 kilos.

2^e BLES DE PREMIERE REPRODUCTION : Vilmorin 27, à 155 francs; Vilmorin 29, Chantecaille, Hybride 40 et Japhet, à 135 francs les 100 kilos.

Bon Fernier et Vilmorin 23 épurés.

3^e AVOINE GRISE D'HIVER SELECTIONNEE pour semence, à 105 francs les 100 kilos.

Semences logées, gare départ Montreuil-Bellou (Maine-et-Loire).

Transmettre les commandes au Syndicat, 2, rue Scribe.

Ferme de Grignon

Nous pouvons fournir encore cette année, en provenance de la Ferme extérieure de Grignon (Centre National d'Expérimentation agricole) (Seine-et-Oise), des semences de sélection génétologique, triées et calibrées, aux conditions ci-dessous :

ESCOURGEON

Très hâtif Ile-de-France, sélection n° 4 de Grignon, très grande précocité, gros grain, paille courte, terres moyennes, recommandé pour faciliter travaux d'automne, excellent abri pour trèfle et luzerne, 80 francs les 100 kil. Sélection n° 1 et n° 6, mêmes qualités générales, un peu moins précoces, mêmes conditions.

BLÉS

HYBRIDE 40, grain rouge, bonnes terres, hauteur moyenne, résistant à la verse, paille blanche, bon tallage, résistance rouille.

VILMORIN 27, grain rouge, mi-hâtif, bonnes terres, hauteur moyenne, très résistant à la verse, paille blanche, bon tallage, semer tôt.

VILMORIN 29, grain rouge, mi-hâtif, bonnes terres et assez bonnes, hauteur moyenne, résistance à la verse, paille blanche, tallage moyen.

JAPHET, grain rouge, hâtif, terres moyennes et médiocres, hauteur moyenne, résistance moyenne à la verse, paille blanche, faible tallage.

PONT CAILLOUX (épuisé).

Conditions de vente : marchandise logée, brut pour net, sur wagon départ gare Plaisir-Grignon, au prix de 125 francs les 100 kilos; majoration de 5 francs au-dessous de 50 kilos.

Adressez les commandes au Syndicat, 2, rue Scribe, à Nantes.

Blés de Semences de toutes autres provenances et de toutes variétés. Nous consulter au Syndicat.

PRÉPARATION DU SOL POUR LES PLANTATIONS

C'est pendant la période de repos de la végétation que l'on plante les arbres fruitiers. En fait, on plante du mois d'octobre jusqu'en mars-avril. Nous voici donc bientôt parvenus au début de l'époque favorable aux plantations et il importe de se préoccuper de la préparation du terrain.

Car, pour la réussite d'une plantation, la préparation du sol a une importance capitale et, qu'il s'agisse de remplacement de manquants ou de l'établissement d'un verger, le défoncement du sol reste une opération essentielle.

Ce serait une économie mal placée de se figurer qu'il suffit de bêcher un peu le sol, puis de creuser un trou plus ou moins profond pour y mettre l'arbre. Plus le terrain est ameubli, mieux la plantation réussit.

DÉFONCEMENT PAR TROUS

C'est la méthode utilisée lorsqu'il s'agit seulement de remplacer quelques manquants ou de planter des arbres très espacés l'un de l'autre.

Il faut creuser des trous très grands, ayant au moins 1 m. 60 de côté et 70 à 80 centimètres de profondeur. Il faut avoir bien soin de ne pas mélanger entre elles la terre végétale et celle du sous-sol, moins fertile. Il est même recommandé, lorsque cette dernière est mauvaise, de la remplacer par de la terre de meilleure qualité.

On vide donc le trou, on en pioche le fond, puis, si la plantation doit être faite sans tarder, on en comble aussitôt une partie; on remet la terre du sous-sol, ou celle qui la remplace, puis la terre de qualité meilleure à laquelle on mélange un peu de fumier, de terreau et des engrais chimiques (azotés, phosphatés et potassiques). La dose à utiliser est la suivante : par mètre cube de terre remuée, 50 kilos de fumier bien décomposé ou de compost, 2 kilos de scories, 1 kg. 500 de sylvinité et 500 grammes à 1 kilogramme de sulfate d'ammoniaque ou de cyanamide de chaux.

Tout est alors prêt pour la plantation.

On recouverts à ce mode de défoncement lorsqu'il s'agit d'établir une ligne d'arbres, en espaliers par exemple.

On défonce alors sur une largeur

de 1 m. 50 à 2 mètres à une profondeur variant de 50 à 70 centimètres.

Comme pour le cas précédent, il faut se garder de mélanger la terre du sous-sol avec la terre arable. On les remet en place dans l'ordre, bien ameublées, la moins bonne terre au fond, la meilleure au-dessus.

Ici, on comble toute la tranchée et il suffira alors, au moment de planter, d'ouvrir dans la couche ameublée de petits trous de 50 centimètres de côté sur 25 centimètres de profondeur, pour loger les arbres.

DÉFONCEMENT TOTAL

Si c'est le procédé le plus long et le plus coûteux, c'est aussi le meilleur et il est à conseiller toujours lorsque la chose est possible. Il faut défoncer tout le terrain à une profondeur variant de 50 à 70 ou 80 centimètres suivant les arbres à planter.

La méthode par les explosifs (méthode Piédal) est souvent utilisée avec succès pour les défoncements. La cartouche doit être mise à un mètre de profondeur, de façon que l'explosion ne provoque par de rejet de pierre ni de terre; il n'y a qu'un léger renflement en surface, tout le travail se faisant en profondeur. Cette méthode ameublit très bien le sous-sol et est plus facile à pratiquer que le défoncement total.

Quand on défonce le sol en totalité ou par tranches, on enfouit par exemple, en défonçant, 1.200 kilos de bon fumier, 20 kilos de scories, 20 kilos de sylvinité et 10 à 15 kilos de sulfate d'ammoniaque ou de cyanamide.

CONCLUSION

De toute façon, quand on a en vue soit le remplacement d'arbres manquants, soit la création d'un verger, il importe de bien préparer le sol. Les arbres fruitiers ont besoin d'une masse de terre ameublée et riche, dans laquelle leurs racines pourront évoluer à l'aise et trouver la nourriture indispensable.

Tel est le but du défoncement et de l'apport d'engrais dont nous venons de parler.

On ne saurait réussir de plantations, on ne saurait assurer la reprise des arbres sans effectuer ces opérations indispensables.

(Bulletin des Engrais.)

SUPERPHOSPHATE DE CHAUX ENGRAIS DE BASE

UN ENGRAIS D'AVENIR : Le Nitrate de Chaux

Le nitrate de chaux fut le premier engrais azoté produit industriellement en partant de l'azote de l'air. Sa fabrication remonte à 1905; d'abord localisée durant de longues années en Norvège, elle s'est peu à peu développée en Europe puis dans le monde entier.

En France, il est actuellement fabriqué dans la région pyrénéenne (Soulon, Toulouse), dans le Nord (La Madeleine-Lille), le Pas-de-Calais (Wingles, Frais-Marais) et dans le Nord-Ouest (Grand-Quevilly, près de Rouen).

La capacité totale de ces usines atteindrait facilement 200.000 tonnes, chiffre très supérieur aux besoins de notre agriculture qui, cette année, en période de crise, a consommé 96.000 tonnes environ de ce produit.

Le développement de cette fabrication a correspondu à une grande amélioration de cet engrais. Le nitrate de chaux se conserve aisément durant plusieurs mois, se répand aussi facilement à la main qu'à semoir, et son emballage en sacs imperméables le rend d'une manipulation commode.

Cet engrais convient à toutes les cultures et dans tous les sols, mais c'est l'engrais de prédilection des terres argileuses, des sols et des climats secs.

Tout le monde sait que les nitrates doivent être transformés en nitrate de chaux pour être utilisés par nos plantes cultivées. Cet engrais qui n'a pas à subir cette transformation, agit pour ainsi dire immédiatement. On peut, pour cette raison, l'employer plus tardivement que tous les autres nitrates.

Les terres argileuses, par suite de leur nature, sont difficilement pénétrées par les engrais; certains d'entre eux ont même l'inconvénient d'augmenter cette imperméabilité. Avec le nitrate de chaux, nous constatons l'effet inverse. La chaux, sous n'importe quelle forme, rend les sols plus perméables. Le nitrate de chaux fait un peu cet effet; la chaux qu'il renferme allège le sol et permet une pénétration de cet engrais dans les terres argileuses.

Cet engrais est hygroscopique; c'est un avantage. Faites l'expérience suivante : Prenez une pincée de ni-

trate de chaux, mettez-la dans une soucoupe et placez-la à l'air. Pendant une période sèche, et au bout de deux ou trois jours, le nitrate de chaux fondra naturellement.

C'est donc l'engrais par excellence des climats et des années secs; nullement la peine d'attendre la pluie pour l'employer. La moindre rosée, la plus petite fraîcheur suffisent pour qu'il agisse. Les maraichers de Cavailhon disent, d'une façon imagée, que le nitrate de chaux « huile la terre ».

Cette propriété de cet engrais est d'actualité. Je connais dans nos campagnes du Centre-Ouest des pièces de choux, de betteraves, qui souffrent actuellement de la sécheresse. Je suis certain qu'un apport de nitrate de chaux permettrait à ces cultures de supporter ce manque d'eau plus facilement et d'attendre aisément les pluies habituelles de la fin de l'été.

Il nous a semblé opportun de rappeler aux agriculteurs les avantages qu'ils pouvaient retirer de l'emploi rationnel du nitrate de chaux dont l'emploi, malgré la crise actuelle, ne fait que s'intensifier dans nos régions du Centre-Ouest.

André ASSAUD, Ingénieur agricole.

Fabrication des Conserves de Tomates

Article premier. — Chaque année avant le 20 septembre, le Ministre de l'Agriculture, après avis des services agricoles compétents, fixera par arrêté la date au-delà de laquelle la fabrication des conserves de tomates dans chaque région sera interdite. Cette date devra être comprise entre le 1^{er} octobre et le 10 octobre.

Art. 2. — Les infractions au présent décret et aux arrêtés ci-dessus prévus seront punies des peines prévues par l'article 13 de la loi du 1^{er} août 1905, modifiée par la loi du 21 juillet 1929.

Art. 3. — Le présent décret sera soumis à la ratification des Chambres conformément aux dispositions de la loi du 8 juin 1935.

le cheval

Concours de Pouliches et de Juments Poulinières de Châteaubriant

POULICHES DE TRAIT DE DEUX ANS. — 1^{re} prime, 250 fr., M. Portais Henri, la Cochenais, Châteaubriant, pour Linotte; 2^e prime, 200 fr., M. Graud Jean, la Bachelais, Moisdon-la-Rivière, pour Lorraine; 3^e prime, 150 fr., M. Biche Jean, la Galissonnière, Erbray, pour Lisette; 4^e prime, 100 fr., M. Bossé Auguste, à Rougeaud, Issé, pour Lorient; 5^e prime, 50 fr., M. Cerisier Jean, le Pont, Soudan, pour Linotte; 6^e prime, 150 fr., M. Auffrais Emile, la Psardière, Châteaubriant, pour Loterie; 7^e prime, 100 fr., M. Chapeau Sulpice, le Plessis, Petit-Auverné, pour Lisa; 8^e prime, 50 fr., M. Gazil Charles, Launay, Moriceau, Erbray, pour Loterie; 9^e mention honorable, M. Frémont Eugène, la Grée, Juigné-les-Moutiers, pour La Minette.

POULINIÈRES SUITES. — 1^{re} prime, 500 fr. et une médaille d'or offerte par le Sénateur Gauthier, M. Martin Emile, le Moulin-Rouge, Soudan, pour Feuille-d'Or; 2^e prime, 200 fr., M. Bouillier Jean, à l'Aubertière, Saint-Julien-de-Vouvantes, pour Venise; 3^e prime, plus une majoration de 200 fr., M. Chouin René, à Saint-James, en Erbray, pour Immaculée; 4^e prime, 200 fr., M. Orain Léandre, la Rousselière, Châteaubriant, pour Zéda; 5^e prime, 200 fr., M. Orain précité, pour Joyeuse; 6^e prime, 200 fr., M. Jicquel Célestin, l'Ecaultais, Erbray, pour Sincère; 7^e prime, 200 fr., M. Bonné Louis, bourg, Petit-Auverné, pour Céline; 8^e prime, 200 fr., M. Connault Alphonse, la Mairie, Erbray, pour Chateaufort; 9^e prime, 200 fr., M. Maheux Joseph, la Confondière, Châteaubriant, pour Olga; 10^e prime, 100 fr., M. Jicquel Célestin, la Touche, Rougé, pour Vitesse; 11^e prime, 100 fr., M. Guérin Emile, la Galissonnière, Châteaubriant, pour Perdrix; 12^e prime, 100 fr., M. Joncheray Louis, la Guibaudière, Rougé, pour Bruxelles; 13^e prime, 100 fr., M. Gautier Julien, la Gahoraie, Châteaubriant, pour Lisa; 14^e prime, 100 fr., M. Bouchet François, la Chauvelais, Soudan, pour Brulette; 15^e prime, 100 fr., M. Brutel François, la Feuillais, Erbray, pour Palaise; 16^e prime, 100 fr., M. Raimbaud Louis, la Chauvelais, Soudan, pour Lorraine; 17^e prime, 100 fr., M. Joncheray Louis, la Guibaudière, Rougé, pour Hironde; 18^e prime, 100 fr., M. Portais Henri, la Cochenais, Châteaubriant, pour Pauline; 19^e prime, 100 fr., M. Bonné François, à Luzé, Petit-Auverné, pour Vermouth; 20^e prime, 100 fr., M. Perron Louis, Haute-Haie, Erbray, pour Caline; 21^e prime, 100 fr., M. Joncheray précité, pour Palotte; 22^e prime, 100 fr., M. Joncheray précité, pour Grenade.

Mention honorable : 1. M. Navin Alphonse, la Raboussière, Erbray, pour Polka; 2. M. Roux Théophile, le Fougery, Châteaubriant, pour Gitane.

POULINIÈRES NON SUITES. — 1^{re} prime, 200 fr., M. Charron Pierre, la Roche-Saint-Pierre, Soudan, pour Parmette; 2^e prime, 200 fr., plus majoration 200 fr., M. Bonhomme Auguste, Lessard, Saint-Julien-de-Vouvantes, pour Julienne; 3^e prime, 200 fr., M. Bouchet François, la Chauvelais, Soudan, pour Godiche; 4^e prime, 150 fr., M. Cerisier Jean, le Pont, Soudan, pour Garçonne; 5^e prime, 150 fr., M. Portais Henri, la Cochenais, Châteaubriant, pour Irène; 6^e prime, 150 fr., M. Barré Pierre, Beauchêne, Erbray, pour Gitane; 7^e prime, 150 fr., M. Raboussier Jean, la Roulière, Erbray, pour Hermine; 8^e prime, 100 fr., M. Maheux Joseph, la Confondière, Châteaubriant, pour Finette; 9^e prime, 100 fr., M. Houssais François, le Breil, Erbray, pour Joyeuse; 10^e prime, 100 fr., M. Cros-souard Joseph, Bréjaulais, Erbray, pour Jarretière; 11^e prime, 100 fr., M. Vivien Auguste, la Lande, Soudan, pour Itienne.

POULICHES DE TROIS ANS. — 1^{re} prime, 300 fr., plus une prime de conservation de 700 fr., M. Raboussier Jean, la Roulière, Erbray, pour Kotonne; 2^e prime, 250 fr., plus une prime de conservation de 700 fr., M. Portais Henri, la Cochenais, Châteaubriant, pour Ker-Marie; 3^e prime, 250 fr., M. Barré Pierre, Beauchêne, Erbray, pour Kabinine; 4^e prime, 200 fr., M. Renaud Pierre, la Touche, Erbray, pour Kinnette; 5^e prime, 150 fr., M. Camus Emile, Frény, Saint-Aubin-les-Châteaux, pour Canette; 6^e prime, 100 fr., M. Houssais François, le Breil, Erbray, pour Kabinine; 7^e prime, 100 fr., M. Bouchet Julien, la Sépelière, Erbray, pour Voltige; 8^e prime, 100 fr., M. Jicquel Célestin, l'Ecaultais, Erbray, pour Kermeline.

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 23 septembre. — Abbaretz.

Mercredi 25. — Châteaubriant, Saint-André-des-Eaux.

Jeudi 26. — Ancenis, Saint-Jean-de-Boiseau, Plessé, Saint-Malo-de-Guersac.

Vendredi 27. — Sion-les-Mines.

Samedi 28. — Nantes, Guérande, Prinquiauc.

Chemins de Fer de l'Etat

AVIS AU PUBLIC

Bénédiction du « Temple de Jérusalem » à Pont-Château, le dimanche 22 septembre.

Les Chemins de fer de l'Etat informent le public que, pour lui permettre d'assister aux Fêtes de la Bénédiction du « Temple de Jérusalem » à Pont-Château, ils consentiront, en 2^e et 3^e classes, le dimanche 22 septembre, une réduction de 50 % avec une durée de validité de deux jours, pour Pont-Château, au départ des gares situées sur les sections de lignes désignées ci-après :

Gestel à Pont-Château; Pontivy à Auray; Quiberon

TANTE GERTRUDE

par le grand écrivain
B. NEULLIES

— Combien devez-vous à votre servante, chérie ? interrogea-t-elle doucement.
— Trois mois, m'a-t-elle dit ce matin.
— Cela fait ?
— Je lui donne cinquante francs par mois.
Thérèse ouvrit de grands yeux.
— Cinquante francs !... répéta-t-elle.
— Oui ; c'est beaucoup peut-être, répondit Paule naïvement. Mais elle n'a pas voulu un sou de moins, étant la seule bonne pour faire tout l'ouvrage.
La jeune demoiselle de compagnie ne put s'empêcher de sourire. Vraiment, l'ouvrage était bien fait !
Paulette, qui surprit son sourire, essaya avec sa bonté naturelle d'excuser la négligence de Charlotte.
— Elle pourrait être plus soignée, n'est-ce pas ? dit-elle à son amie.

Mais je la dérange toujours pour m'aider à ma toilette. Et puis, j'ai le talent de mettre le désordre partout où je passe, de sorte que cette pauvre fille n'a jamais fini.
Peu à peu Thérèse parvint à se rendre compte de la situation. Après avoir vérifié toutes les notes, elle arriva au total de cinq mille francs dus par Mme Wanel.
— Comment payer tout cela ?
Et Paulette, en faisant cette question, attachait sur son amie ses grands yeux éplorés, tout en joignant les mains dans un geste de désespoir.
Thérèse, énergique comme elle l'était, eut bientôt pris une résolution.
— Ayez confiance en moi, chérie, dit-elle à la jeune femme, en l'embrassant. Je vais réfléchir à ce qui peut être tenté. Ne vous découragez pas ; je reviendrai ce soir vous dire si j'ai réussi. Au revoir !
— Que vous êtes bonne ! s'écria Paulette, ravie et déjà toute consolée. Mais comment ferez-vous ?
— Ayez confiance... Je vous aiderai ! A tout à l'heure !
Thérèse eut bientôt franchi de son pas alerte la distance, assez longue pourtant, qui sépare Ailly de Neufmoulins.
Mais ce ne fut pas vers le château qu'elle se dirigea. Sans une hésitation elle prit à droite la grande avenue qui conduisait à l'abbaye. Jean Bernard eut un étonnement en voyant entrer la jeune fille, rougissante et émue malgré elle. C'était la première fois qu'elle franchissait le seuil du logis du régisseur et, pour venir ainsi seule, il lui fallait assurément une raison bien grave.
Le jeune homme le comprit et, lui ayant avancé le fauteuil qu'il occupait à son arrivée, il attendit, debout contre la cheminée, dans une attitude pleine de respect, que Thérèse parlât.
— Monsieur Bernard, ma visite doit vous paraître bien étrange, dit-elle en le regardant de ses yeux francs et clairs, mais je voudrais vous consulter au sujet de... notre amie, Mme Wanel.
Et, d'une voix un peu tremblante, elle raconta tout ce qu'elle venait d'apprendre. Elle montra la situation pénible de la jeune femme, ses embarras financiers ; elle fit une peinture émue de son abandon, de son isolement, de cet intérieur désolé qu'elle avait toujours devant les yeux.
Ce fut avec des larmes qu'elle ne prenait même pas la peine de dissimuler qu'elle lui exprima sa douleur au récit des souffrances morales de la pauvre Paulette, naïve comme

un enfant, ne sachant rien de la vie, ne comprenant pas la nécessité des privations dans la gêne, laissant des dettes, sans même s'en douter.
Jean Bernard, si troublé qu'il n'osait relever la tête, écoutait dans un morne silence la description de la sombre misère dans laquelle se débattait cette Paule qu'il aimait plus que tout au monde...
A la question éplorée de l'orpheline :
— Monsieur Bernard, que faire ?... Comment la tirer de là ?...
Il tressaillit brusquement, comme quelqu'un qui s'éveille, et passa lentement sa main sur ses yeux humides.
— Je suis venue à vous tout de suite, continua doucement Thérèse, parce que je sais l'affaire... la sympathie que vous inspire notre pauvre amie.
A qui aurait-il confié tout cela, d'ailleurs ?... Je ne connais personne que vous.
— Je vous remercie, dit Jean en prenant une des mains de la jeune fille qu'il serra dans les siennes. Vous avez bien fait ; je parlerai à Mlle de Neufmoulins aujourd'hui même.
— Mon Dieu ! murmura Thérèse. Et Paulette qui voudrait que sa tante ne se doute même pas de sa détresse !
— Ce n'est pas possible, répondit le régisseur : il n'y a que Mlle Ger-

trude qui puisse la tirer d'embarras. Et il n'y a pas à hésiter : le temps presse, puisque les créanciers menacent de tous côtés ; aussi vais-je ce pas au château.
— Comment y serez-vous reçu ?
— Que va dire notre vieille maîtresse, si peu tendre d'ordinaire ?
— Qu'importe ! Il le faut... Priez Dieu, mademoiselle Thérèse, pour que je réussisse dans ma mission délicate. L'orpheline jeta un regard ému sur le régisseur. Il lui parut plus beau que jamais avec son visage fier, aux traits un peu sévères, ses yeux noirs rayonnant d'énergie, tandis qu'il lui souriait. La jeune fille sentait que Paulette avait en Jean Bernard un avocat tout dévoué et elle éprouvait pour lui une vive reconnaissance, en même temps qu'une admiration profonde.
— Espérons ! répéta le jeune homme en reconduisant l'orpheline et en lui serrant la main.
L'entretien fut long entre Jean Bernard et Mlle de Neufmoulins ; elle dut être orageuse aussi, à en juger par les éclats de voix qui parvenaient de temps en temps aux oreilles de Thérèse, comme elle travaillait seule dans la petite pièce où elle se tenait habituellement et qui n'était pas bien éloignée du bureau de la châtelaine.
Elle tressaillait anxieusement au

moindre bruit, s'attendant d'un moment à l'autre à une de ces scènes violentes dont elle avait déjà été plusieurs fois le témoin depuis son entrée au château.
Mais, peu à peu, le calme se fit. Jean Bernard resta enfoncé avec Mlle Gertrude une partie de l'après-midi. Ce trouva-t-il à lui dire ?... Parvint-il à l'émouvoir ?... Dut-il s'en tenir à lui faire comprendre l'impossibilité pour elle de laisser saisi sa nièce pour dettes ?
Nul ne le sut jamais. En tout cas, lorsqu'il se retira, la cause de Mme Wanel était gagnée ; sa tante paierait tout ce qu'elle devait et la prendrait avec elle au château.
Après le départ du régisseur, Mlle de Neufmoulins, les yeux rouges et la gorge serrée, resta longtemps à contempler un portrait... le même qu'elle regardait souvent et qu'elle rangeait avec un soin jaloux, comme une relique, au fond d'un tiroir secret.
Quand elle sortit de sa rêverie, ce fut pour revêtir le vieux chapeau qu'elle portait au moins depuis vingt ans et qui était devenu légendaire dans Ailly. Tout en nouant les brides de sa coiffure de crêpe, contemporaine du chapeau, elle marmottait de sa voix ironique et railleuse :
— Ce Jean Bernard, quel avocat !

quel avocat ! Est-ce que les beaux yeux de ma nièce ?... Oh ! ces hommes ! ils sont tous les mêmes ! Jusqu'aux plus sérieux qui ne peuvent répondre de ne pas se trouver un jour pris au piège de jolis yeux.
Celle qui fut bien étonnée, ce soir-là, ce fut Paulette.
— Ma petite, déclara sa tante en pénétrant pour la première fois dans la maisonnette depuis que Mme Wanel y était installée, il paraît que tu ne sais même pas te conduire toute seule ! Dans ce cas, il faut te remettre en tutelle. Je me charge de tout !
« Tu vas déménager d'ici et venir avec moi... D'ailleurs, mon ancien domicile, auquel je tiens beaucoup, finirait par tomber en ruines avec une locataire de ton espèce ! A Neufmoulins, je pourrai te surveiller de près et mettre ordre à tes dépenses !
« Quant à vous, continua la vieille fille en se tournant vers la bonne, qui était contrainte par ses entraînements, voilà les gages que ma nièce a été assez naïve pour vous promettre... »
Et elle lui jeta presque à la figure les cent cinquante francs en pièces d'or.
(A suivre).

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
2, rue Scriba, Nantes
Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

78. — A louer pour le 1^{er} novembre 1936, FERME de 13 hectares, d'un seul tenant, sise sur la commune de Couëron ; bâtiments, écuries, remise, puits, terre arable bonne qualité, près du Syndicat des Maraîchers de l'Anglo. Bail 3-6-9, à la volonté du preneur. S'adresser à M. H. Billot, 24, boulevard Saint-Pern, Nantes.
88. — FUTAILLES en tous genres : demi-muids, tonnettes, barriques, demi-barriques, etc... H. Charon, 36, quai Malakoff, Nantes (près Gare d'Orléans).
96. — On donnerait à moitié VIGNOBLE en excellent état, clientèle assurée. Bon logement, grandes facilités d'arrangement. S'adresser au Syndicat.

103. — CEPAGES blancs et rouges, précoces, rustiques, à bon vin, autorisés par la loi, les plus recommandés pour obtention boisson familiale, et remplacement des Noirs et Othellos interdits, mûrissant bien dans toute la région du pommier ; beaux plants disponibles dès la Toussaint, prix avantageux et spéciaux aux agriculteurs membres du Syndicat. A. Rouleau, viticulteur-pépiniériste à Saint-Sébastien-sur-Loire (Loire-Inférieure).

104. — Beaux plants de fraisiers, M^{re} Moulot, plants repiqués, 10 fr. le cent ; 80 fr. le mille, port en plus. Chez M. Eluère, Sainte-Luce-sur-Loire.

105. — A affermer au 1^{er} novembre prochain, à moitié fruits, cause déca, ferme de 18 hectares à Pichonmerais, en Treilleries, proche bourg, gare et cars. S'adresser A. Vincent, 2, place Saint-Pierre, Nantes.

106. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés d'hybrides sélectionnées autorisées par la loi : Seibel blanc 4986. Seibel rouge n° 4643, 5437, 5455, 5487, 8745 ; très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité. S'adresser à Terrien-Brelet, viticulteur, La Blanchetière, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.).

110. — A louer à prix d'argent ou à moitié fruits, FERME de 20 hectares environ, près, marais, terres labourables et vignes, pour Noël prochain ou 25 avril 1936. S'adresser M. Lambert Benjamin, à Bourgneuf-en-Retz.

111. — A louer à Pont-Saint-Martin, pour 23 avril prochain, UNE FERME de 15 hectares. S'adresser au Syndicat.

DEMANDES

219. — On demande un MENAGE, valet-châuffeur, toutes mains ; femme cuisinière, libre le 15 septembre, pour la Mayenne. Ecrire Syndicat qui transmettra.

222. — On demande pour la Toussaint

saint prochaine pour environ Sablé (Sarthe) ménage jardinier, légumes et taille des arbres, femme aidant jardin. S'adresser au Syndicat.

225. — Ménage demande place jardinier, basse-cour, environs de Nantes, si possible. Bonnes références. Libre à la Toussaint prochaine. S'adresser au Syndicat.

229. — On demande SURVEILLANT pour exploitation agricole et garde-chasse ; sérieuses références exigées. Ecrire au Syndicat qui transmettra les demandes à l'annonceur.

230. — On demande MOTEUR fixe 20 chevaux, essence ou huile lourde, vieux tracteur avec poulie peut convenir. Ecrire Pénau, Launay, Grandchamp.

231. — On demande pour château région Nantes, MENAGE jardinier, toutes mains ; femme basse-cour et intérieur. Références. Ecrire Bureau du Syndicat.



Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :
Nantes, le 19 septembre.
Farine de froment... 127
Blé libre nouveau... 80/81
Avoines grises ou noires... 59
Avoines bigarrées... 51
Sarrasin Bretagne... 55
Orges indigènes (Côtes-du-N.)... 54
Son bonne fabrication, région... 35/36

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES ET DE CAMPAGNE

Cours du 13 septembre

VEAUX : 393. — Le kilo sur pied, 3,25 à 5,75. Moyenne, 4,50.
Pour Châteaugiron, à déduire 0,80 par kilo, donc moyenne, 3,70.
BOEUF : 9. — Le demi-kilo : Devant : 1^{re} qualité, 2 à 2,50 ; 2^e qual., 1 à 1,50 ; 3^e qual., 0,25 à 0,50.
Derrière : 1^{re} qualité, 3,25 à 4,25 ; 2^e qual., 2,50 à 3 fr. ; 3^e qual., 1,50 à 2 fr.
MOUTONS : 209. — Le demi-kilo : 1^{re} qualité, 6 à 7 fr. ; 2^e qual., 4 à 5 fr.
AGNEAUX. — Sans tarif.

Légumes et Primeurs
MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 18 septembre.

Aubergines, les 12, 4 fr. — Artichauts, les 12, 10 fr. — Betteraves, les 12, 3 fr. — Carottes, le paquet, 0 fr. 50. — Céleri rave, les 6, 1 fr. 25. — Céleri blanc, les 6, 1 fr. — Choux-pommés, les 16, 8 fr. — Choux-bruxelles, la pièce, 1 fr. 50. — Choux-bruxelles, le kilo, 2 fr. 50. — Concombres, la pièce, 0 fr. 50. — Cressons, les 12, 5 fr. — Chicorées, les 12, 4 fr. 50. — Escaroles, les 12, 3 fr. — Haricots, le kilo, 1 fr. — Haricots verts, le kilo, 2 fr. — Laitues, les 20, 3 fr. 50. — Melons, la pièce, 2 fr. — Navets, la boîte, 0 fr. 50. — Oseille, le kilo, 1 fr. — Oignons, le kilo, 0 fr. 50. — Pommes, le kilo, 2 fr. 75. — Poireaux, la boîte, 1 fr. 50. — Poires, le kilo, 3 fr. — Pêches, le kilo, 2 fr. — Romaines, les 12, 3 fr. — Radis, les 12, 3 fr. — Raisins, le kilo, 4 fr. 50. — Salsifis, le paquet, 2 fr. — Tomates, le kilo, 0 fr. 20. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 40.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :
Paille de blé récolte 1934 : 200
Pressée... 190
Foin pressé... 210

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, le 18 septembre.

POMMES DE TERRE
On cote aux 100 kilos, wagons départ, marchandise en vrac : Parisienne du Loiret, 38 ; Hénaut du Loiret, 36 à 58 ; Hollande de Bretagne, 30 à 31 ; Jullé de Bretagne, 45 ; Mayette de Bretagne, 40 ; saucisse rouge de Bretagne, grosse trise 38, toutes venant de Vendée, 45 ; Etoile du Nord du Loiret, 28 à 30 ; Eerstelingen du Nord, 27 à 28 ; de l'Oise, 28, ainsi que Sarthe ; Loiret, 30 ; Maine-et-Loire, 28 ; Fin de Seine de Bretagne, 24 ; Beauvais, Sarthe, 22 ; Ronde Jaune de Bretagne, 20 ; de la Sarthe, 22 ; Flouche de Bretagne, 27 ; Early de la Sarthe, 26 ; Indre-et-Loire, 30 ; Rosa de la Sarthe, 45 ; Sarthe, 43 ; Côtes-du-Nord, 43 à 46.
CAROTTES. — Tendances faibles.
On cote aux 100 kilos, wagons départ, marchandise logée : Auxonne, Poitou, Yonne, 40 ; Laon, 30.
OIGNONS. — Toujours très peu d'activité. On cote aux 100 kilos, wagons départ, marchandise logée : Saint-Brieuc, 28 ; Roscoff, 25 ; Auxonne, 33 ; Poitou, 45 à 46 ; Le Poulliguen, 35 ; Luc, 40 ; La Fère, 42 ; Verberie, 48 ; Charlevat, 35 ; Alsace, 35.

LÉGUMES SECS

Paris, le 18 septembre.

Nouvelle hausse en pois. On cote aux 100 kilos, logés départ : Flageolet Nord, 235 ; Lingots Nord, 275 ; Vendée, 270 ; Landes, 245 ; Chevières d'Arpajon, Dourdan, extra 400 et avec quelques grains blancs 350 ; ordinaires 350 à 325 pats Midi nature, 220 ; gros, 225 ; extra, 280 ; Côtes Landes, 225 à 240 ; Pois ronds Nord, 115 à 120 ; décorqués, 190 ; pois cassés n° 0, 190 ; n° 1, 180 ; n° 2, 170.
PAILLES ET FOURRAGES
Paris, le 18 septembre.
Les pailles pressées sont plus faibles, mais les fourrages résistent. On cote par balles pressées haute densité aux 100 kilos départ Centre, Ouest, Nord :
Paille de blé, 8 à 10 ; d'avoine, 7,50 à 9 ; d'orge ou escourgeon, 7 à 8.
Foin du Midi, 23 à 27 ; luzerne première coupe, 26 à 27 ; trèfle en bottes, 16 à 17.

Cours des Vins

Muscadet 1934... 275 à 325
Gros-Plant 1934... 120 à 170
Seibels 1934... 110 à 150
Noah 1934... 90 à 110

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)
Le demi-kilo :
Beuf : 1^{re} catégorie, 6 à 11 fr. ; 2^e catégorie, 1,50 à 2,75 ; 3^e catégorie, 1 à 1,50.
VEAU : 1^{re} catégorie, 5 à 8,50, 2^e catégorie, 4,25 ; 3^e catégorie, 2,50 à 3,50. Neutron, 1^{re} catégorie, 9 fr. ; 2^e catégorie, 7 à 8,50 ; 3^e catégorie, 3,50.
Pore : 4 fr. à 6 fr. 50.
Beurre : 4 à 7 fr. 50.
Oufs : La douzaine : 3,75 à 4 fr. Lanins : 4 fr. 50 à 5 fr. Poulets : 5 à 6,50.
ANGENIS
Poulets, le demi-kilo, 3,25 à 3,50 ; canards, le demi-kilo, 2,50 à 3 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr. ; lapins, le demi-kilo, 1,50 à 1,75 ; œufs, la douz., 3,25 à 3,75 ; beurre, le demi-kilo, 4,50 à 5 fr. ; Veaux : le kilo sur pied, 3,50 à 4,50 ; pores, 3,90 à 4,10 ; pores de lait, 110 à 120 fr.

Vous trouverez tous les TUYAUX pour VIN et SOUTIRAGE dont vous avez besoin aux Etablissements

GIRARD-AUBERT

AGENT EXCLUSIF 7, Basse-Rue de la Casserie - NANTES
(Sur le Quai d'Orléans) Tél. 155.73

des Courroies de Transmissions
GOODRICH et AURORE

CANDÉ, 16 septembre.
Blé, 72-75 fr., les 100 kilos ; orge 40 à 44 fr. ; avoine, 42 à 46 fr. Paille, les 1.000 kil., 185-210 fr. ; foin, 200-240 fr. ; canards, la couple, 18 à 24 fr. ; pigeons, la couple, 7 à 8 fr. ; lapins, la pièce, 6 à 9 fr. ; oies courantes, la couple, 26 à 30 fr. ; lapins de garenne, la pièce, 3,50 à 4 fr. ; œufs, la douzaine, 3 à 3,25 ; beurre, la livre, 4 à 4,25. Pores gras, 3,75 à 4,25 le kilo ; pores maigres, 3,50 à 4,25 ; porcelains, 75 à 110 fr. pièce.

CHATEAUBRIANT, 18 septembre.
Blé, 72 à 73 fr. ; avoine, 50 à 55 fr. ; seigle, 48 à 50 fr. ; orge, 46 à 50 fr. ; sarrasin, 48 à 47 fr. ; son, 46 à 50 fr. ; cidre, la barrique, ordinaire 100 à 110 fr. ; première qualité, 110 à 120 fr. ; droits de circulation en plus.
Pommes de terre, les 100 kil., 40-45 fr. ; beurre, le kilo, ordinaire 7 fr. fin, 8 à 9 fr. ; œufs, la douz., 3,50 à 3,75.
Poulets, la pièce, 8 à 12 fr. ; poules, 10 à 11 fr. ; canards, 12 à 13 fr. ; pigeons, 4 à 5 fr. ; lapins domestiques, 9 à 10 fr.
Lapins de garenne, 4 à 5 fr. ; lièvres, 15 à 17 fr.

BLANZ, 16 septembre.
Blé, 74 à 79 fr. ; farines, 123 à 127 fr. ; sons, 40 à 42 fr. ; avoines, 50 à 55 fr. ; seigle, 53 à 58 fr. ; sarrasin, 52 à 56 fr. ; orge, 54 à 59 fr. Paille, 95 à 105 fr. les 500 kilos ; foin, 65 à 70 fr. ; cidre, 110 à 140 fr. la barrique de circulation en sus ; au détail, 1 fr. le litre ; cidre nouveau (poiré), 0,85 le litre ; pommes à cidre (pas de cours).
Beurre de lacterie, 6,75 à 7 fr. le demi-kilo ; beurre ordinaire, 6 à 5,50 ; œufs, 3 à 3,50 la douzaine ; lait, 0,90 le litre. — Volailles en basse : poules et poulets, 16 à 28 fr. la couple (3,75 à 4 fr. la livre viv. ; canards, 12 à 20 fr. pièce ; oies, 25 à 28 fr. pièce ; pigeons, 6 à 7 fr. la paire ; lapins, 6 à 18 fr. pièce (3,50 à 4 fr. le kilo viv.).

NOZAY, 16 septembre.
Blé, 72 à 73 fr. ; avoine, 49 à 50 fr. ; seigle, 47 à 48 fr. ; orge, 49 à 50 fr. ; sarrasin, 53 à 54 fr. ; son, 39 à 40 fr. ; son de sarrasin, 44 à 45 fr.
Les 500 kilos : paille de blé, 103 à 105 fr. ; foin, 90 à 100 fr.
Pommes de terre, 40 à 45 fr. les 100 kilos.
Poulets gras et jeunes, la couple, 18 à 22 fr. ; poules vieilles, 15 à 18 fr. ; pigeons, 6 à 6,50 ; lapins, la pièce, 8 à 12 fr. (le kilo vivant, 3 à 3,25).
Beurre ordinaire, le kilo, en gros, 8 fr. ; beurre fin au détail, 9 à 9,25 ; œufs, 3,25.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC
Poulets, la couple, gros 28 à 30 fr., moyens 25 à 28 fr., petits 20 à 25 fr. ; canards, la pièce, 12 à 15 fr. ; pigeons, la couple, 6 à 8 fr. ; lapins, la pièce, 10 à 12 fr. ; œufs, la douzaine, 3 fr. ; beurre, le demi-kilo, 5,75 à 6 fr. Veaux, 3 à 3,45.

CLISSON
Blé, 67 à 70 fr. ; avoine, 50 fr. ; blé noir, 50 à 52 fr. ; foin, les 500 kilos, 104 fr. ; paille, 85 fr. ; Poulets, la couple, gros 25 à 28 fr., moyens 19 à 24 fr., petits 14 à 18 fr. ; canards, la pièce, 12 à 17 fr. ; lapins, la pièce, 7 à 15 fr. ; œufs, la douzaine, 3,75 à 4,25 ; beurre, le demi-kilo, 5 à 5,50. Vaches grasses, le kilo, 1,70 à 2 fr. ; vaches laitières, 500 à 1.400 fr. ; pores, le kilo, 3,60 à 3,70 ; pores de lait, 85 à 125 fr. ; petits beaufs de 12 à 18 mois, 950 à 1.500 fr.

Le Syndicat décline toute responsabilité quant à la teneur de la Publicité et des Annonces.
Le Gérant : R. FAIVRE.

avec un vêtement pratique, solide et chaud, achetez au

RAYON DE VÊTEMENTS ENFANTS

Vous y trouverez pour vos garçons, à des prix très avantageux, tout un choix de costumes, solides et établis dans des tissus d'usage et des uniformes réglementaires pour Lycées et collèges

A LA BELLE FERMIERE
12, Rue J.-J. Rousseau - NANTES

POUR LES TERRES PAUVRES EN CHAUX

L'ENGRAIS PHOSPHATÉ PAR EXCELLENCE

SCORIES THOMAS

TOUJOURS A LA BASE D'UNE BELLE RÉCOLTE

Documentation gratuite N° P (sur demande)

WAZIERS (Nord)

de la 3^e Chimie de la 3^e Circonscription

S'adresser à la Compagnie de Saint-Gobain

Direction Générale des Affaires Commerciales des Produits Chimiques 1, Place des Soussous - Paris (ou 3 Agences)

Un résultat entre M. A. SENARD, à COURONN (Loire-Inférieure) fumure courante sans potazote, 80.000 kgs (1930) et M. A. SENARD, à COURONN (Loire-Inférieure) fumure courante AVEC POTAZOTE, 80.000 kgs (1930)

CECI? OU CELA?

PROVENDEINE

fait toute la différence...

Faites-en, vous même, l'expérience en mélangeant un peu de Provendeine à la ration journalière d'un lot de jeunes pores et voyez comment ils s'élevèrent et s'engraissent mieux et plus rapidement qu'un autre lot de pores de même âge et de même poids, recevant la même ration, mais sans mélange de Provendeine.

Provendeine stimule l'appétit, favorise un engraissement rapide, guérit le mal des pattes (rachitisme) la pneumo-entérite et la chlorose des porcelets.

Employer Provendeine, c'est vous assurer plus de succès, plus de profits!

PROVENDEINE

LA GARANTIE DE LA VITAMINE "D"

Anc. Maison Louis SANDERS, S. A., Rennes.

CONTRE LA CARIE du Blé

LA POUDRE STELOI

Trente Années de Succès Milliers de Références Usine à Blois (L&C)

PRIX EN BAISSSE